



Province de Québec  
MRC de Minganie  
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

### Adoption règlement 219-2023

**Règlement relatif à une modification du règlement de zonage 259006 par l'ajout de l'usage résidence de tourisme aux services hôteliers définis dans le groupe commercial et précision de certaines dispositions du règlement à l'égard des chalets de plaisance**

Lors de la séance du conseil tenue le 7 novembre 2023, ce dernier a adopté le règlement 219-2023 relatif à une modification du règlement de zonage 259006 par l'ajout de l'usage résidence de tourisme aux services hôteliers définis dans le groupe commercial et précision de certaines dispositions du règlement à l'égard des chalets de plaisance.

Le règlement est entré en vigueur le 22 novembre 2023, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Minganie.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ou sur son site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière trésorière